



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation
Professionnelle
Force Ouvrière.

Académie d'Amiens.

Déclaration liminaire de la FNEC FP FO à la F3SCT de l'Éducation nationale de l'Oise.
Beauvais, le 2 juin 2026.

Monsieur le Directeur académique,
Madame la Directrice académique adjointe,
Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT départementale de l'Oise,

Cette F3SCTD se tient alors que les guerres et les tensions sont de plus en plus nombreuses dans le monde, dans beaucoup de pays, et surtout en Iran, au Liban, en Ukraine et à Gaza. Cette situation internationale a des répercussions concrètes en France avec la mise en place d'une économie de guerre. Celle-ci se traduit par l'augmentation des dépenses militaires avec la nouvelle Loi de Programmation militaire (LPM) qui prévoit 413 milliards d'Euros sur 6 ans (2024 à 2030).

Cette LPM vient d'être actualisée le 19 mai 2026 par l'Assemblée Nationale avec une augmentation de 36 milliards de plus, qui sont retirés aux hôpitaux, aux écoles, aux services sociaux et à la Sécurité sociale. Ils s'ajoutent aux 413 milliards déjà actés pour la guerre.

La loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la Défense contient un volet qui accentue la militarisation de la jeunesse, avec une "Journée de mobilisation" qui, dès 16 ans, permet aux recruteurs d'enrôler pour le Service national volontaire. Elle contient pour tous les citoyens jusqu'à 50 ans l'obligation de se faire recenser chaque année pour le "nécessaire engagement au service de la défense". Elle contient également les dispositions pour doter le gouvernement du pouvoir de déclarer seul un nouveau régime d'exception permettant de déroger aux libertés publiques.

La FNEC FP FO condamne l'augmentation sans fin des dépenses militaires, contre les budgets de l'Éducation Nationale,

Au mois de mars, 7 milliards de coupes budgétaires ont été annoncées pour fournir des munitions. Et alors que 6 milliards avaient été pris sur l'État et la Sécurité sociale début mai, le premier Ministre, ce 19 mai, déclarait à l'assemblée nationale à propos des opérations de l'Armée française dans le détroit d'Ormuz, qu'elles « *créent des dépenses, des impacts sur les finances publiques. C'est une guerre et les 6 milliards d'euros que nous avons documentés devront être remis à jour* ».

En 2026, les crédits consacrés à la mission Défense atteignent 68,4 milliards d'euros, dépassant le budget de l'Éducation nationale avec ses 63,02 milliards d'euros. C'est la première fois depuis 1945 que le budget militaire dépasse celui de l'Éducation Nationale

Ce budget de guerre impose des mesures très concrètes contre l'école, contre les personnels, tous les budgets sont mis à contribution. Fin février 2026, la Cour des comptes a publié un rapport sur la carte des collèges pour fermer de nombreux collèges publics et favoriser le privé !

Pendant ce temps, la situation se dégrade dans les établissements. Il y a une crise du remplacement dans l'Éducation Nationale qui ne peut plus être masquée. Dans le Second degré, 15,4 millions d'heures d'enseignement ont été perdues.

Face à la dégradation de leur situation et de leurs conditions de travail, les AED sont appelés à la grève en ce mardi 2 juin par une très large intersyndicale nationale, CFDT EFRP, CGT Educ'action, FNEC FP-FO, SE UNSA, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNALC et SUD Éducation, pour faire entendre leurs revendications !

- L'augmentation immédiate des salaires et une grille de rémunération nationale des AED permettant une progression automatique de leur salaire sur la base de leur ancienneté ;
- L'augmentation du nombre de postes d'AED à hauteur des besoins, la création des postes et le recrutement des AED nécessaires ;

– L'accès au CDI selon des règles nationales pour les AED qui le souhaitent et la garantie de réemploi pour tous.

A l'opposé de ces revendications, le mois dernier, lors du CSA ministériel, l'administration annonçait geler la mise en œuvre de la grille d'avancement des AED en CDI et n'abonder aucune ligne budgétaire pour le mettre en place dans les Académies.

Dans un groupe de travail du 20 mai 2026, le ministère propose de nouvelles missions pour les AESH. Il a aussi proposé l'accès à la Fonction publique pour 20 % des AESH avec le maintien d'AESH contractuels pour les 80 % restants. Ces évolutions ne satisfont pas les revendications :

- Un vrai statut de fonctionnaire pour tous les AESH avec 24 heures temps plein.
- L'augmentation immédiate des salaires des AESH.
- L'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de la mutualisation.
- La subrogation immédiate.
- L'octroi effectif des jours de fractionnement.

Concernant les salaires, qui sont bloqués par le gel du point d'indice (32,7% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000), les collègues sont pris à la gorge par le prix des carburants et l'inflation, Force Ouvrière revendique l'augmentation du point d'indice et le plafonnement des prix des carburants à 1,50 le litre.

Concernant la vague de fortes chaleurs que nous venons de vivre, qui correspond à un phénomène de plus en plus fréquent, la FNEC FP FO de l'Oise a fait remonter des questions diverses. Notre organisation syndicale a aussi interpellé les services pour faire part des situations parfois très difficiles et présenter ses revendications.

Concernant la situation au Collège de Neuilly en Thelle face à la chaleur très importante dans les Algeco, quelles sont les mesures prévues ? Est-ce que des dispositifs de climatisation ou de rafraîchissement sont prévus dans les Algeco les plus exposés ?

La FNEC FP FO de l'Oise a sollicité le Rectorat et la DSDEN sur la question de l'obtention d'Autorisations spéciales d'Absences (ASA) pour les personnes fragiles face à la canicule.

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) considère "qu'au-delà de 30°C pour une activité sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés" et donc à plus forte raison pour les enfants. La FNEC FP FO de l'Oise revendique que les recommandations scientifiques soient prises en compte.

L'Éducation nationale a une obligation légale de protéger la santé physique et mentale des agents (article L4121-1 du Code du Travail). L'Éducation nationale ne doit-elle pas exiger des collectivités locales des moyens adaptés face à la chaleur (climatiseurs mobiles ou eau fraîche ?

Le curseur du danger ne doit-il pas rester la température réelle dans les locaux au delà des cartes de vigilance qui reflètent aussi la situation sanitaire de chaque département ? Si des ASA ne peuvent pas être accordées, la question du droit de retrait des collègues ne se pose-t-elle pas ?

Pour la FNEC FP FO, des revendications fondamentales demeurent

- Création de tous les postes nécessaires
- Augmentation de 32,7 % de la valeur du point d'indice
- Abrogation de la réforme Macron – Borne des retraites.
- Abandon de Parcoursup.
- rétablissement du bac comme premier grade universitaire.
- Abandon du choc des savoirs et restitution de tous les moyens.
- Abandon des PIAL et des PAS, un vrai salaire, un vrai statut pour les AESH, 24 heures rémunérés à temps plein
- Non à l'acte 2 de l'école inclusive, ouverture de places en établissements spécialisés.